

Bruxelles, le 14 janvier 2010

Intervention en séance plénière du Sénat de Madame Dominique Tilmans sur la proposition de résolution visant à étendre le régime du tiers payant social :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

La proposition de résolution qui nous est soumise aujourd'hui vise à étendre l'application du système du tiers payant social par la mise en place d'un projet pilote associant notamment les dispensateurs de soins ou encore les patients.

Si le régime qui existe actuellement contribue à renforcer l'accessibilité aux soins de santé, il faut reconnaître que les acteurs de terrain sont confrontés à plusieurs difficultés qui font que le régime est peu appliqué en pratique. Je citerai notamment la charge administrative qui est demandée aux dispensateurs de soins qui appliquent le régime ou encore les délais de paiement des honoraires des médecins.

C'est la raison pour laquelle la résolution initiale a été complétée en commission en demandant expressément que, dans le cadre de ce projet, une simplification administrative du régime soit mise en place au bénéfice des dispensateurs de soins.

Il conviendra surtout de raccourcir les délais de remboursement des honoraires. La résolution le prévoit en posant un objectif clair à savoir, que le paiement intervienne dans un délai maximum de 14 jours ouvrables.

Une réflexion doit également être menée sur les patients visés par ce projet pilote. Une approche par groupes cibles a été choisie. Le Groupe MR a souhaité que les personnes atteintes de maladies chroniques en fassent partie. J'ai donc déposé un amendement en ce sens qui a été retenu. Je m'en réjouis !

Enfin, une évaluation du projet est prévue. Il faudra, dans ce cadre, s'assurer notamment qu'il n'y a pas une surconsommation des soins prodigués.

La résolution qui vous est présentée aujourd'hui donne un certain nombre de pistes inspirées notamment par les acteurs de terrain dans le cadre des auditions qui ont eu lieu en commission. Les mesures qui sont avancées ici pour encourager l'application du régime du tiers payant renforcent encore davantage l'accessibilité de nos soins de santé.

C'est la raison pour laquelle mon groupe soutiendra ce texte.